



Réf. Farde e-Assemblées : 2373458

N° OJ : 72

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/12/2020**Objet :** Subsidés Jeunesse 2020.- Montant total : 67.210,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983. Loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001. Arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ;

Application de la loi du 14 novembre 1983

Considérant les besoins de 25 associations oeuvrant pour la jeunesse afin de mener à bien leurs missions (décrites dans l'article 1) ci-dessous;

Vu les crédits à l'article 76110/33202 du budget ordinaire 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer les subsidés suivants aux associations oeuvrant pour la jeunesse pour un montant total de 67.210,00 EUR sur l'article 76110/33202 du budget ordinaire 2020 réparti comme suit :

A l'article 76110/33202:

- 1) 3.000,00 EUR à l'asbl Anneessens 25 pour des activités multisports (babysport), du Natation, du Yoga, du Hockey et pour l'Ecole des devoirs;
- 2) 1.500,00 EUR à l'asbl Art et marges musée pour l'activités pédagogiques pour les enfants du quartier;
- 3) 3.000,00 EUR à l'asbl Arthis - Maison Culturelle Belgo-Roumaine pour l'organisation du projet "Jeunes Toujours";
- 4) 1.000,00 EUR à l'asbl Association pour la Promotion du scoutisme - Les Amis de l'Isard pour l'organisation du scoutisme et le guidisme dans le secteur du Heysel et de Neder over-Heembeek;
- 5) 3.000,00 EUR à l'asbl Association Sportive et Educative Anneessens pour l'organisation du projet "L'éducation et la qualification, vecteur essentiel de la stabilité et de la cohésion sociale";
- 6) 2.980,00 EUR à l'asbl Ateliers du soleil pour l'organisation du projet "Ateliers du Soleil";
- 7) 4.270,00 EUR à l'asbl BAPA BXL (n° d'entreprise 633.894.307) pour l'organisation du projet "Ateliers citoyens";
- 8) 2.000,00 EUR à l'asbl Bruxelles Sport Attitude pour l'organisation d'activités et ateliers sportifs Parents-Enfants ainsi qu'un projet multimédia;
- 9) 2.980,00 EUR à l'asbl Centre TEFO, Centre de Promotion de la culture d'origine et d'aide à la jeunesse pour l'organisation du projet "Atelier les âmes de la ville" avec le théâtre de la Parole;
- 10) 1.000,00 EUR à l'association de fait Chiro Gewest Ket (de Ketjes) pour soutenir « Chiro Mutsaard »;
- 11) 1.000,00 EUR à l'association de fait Chiro Mutsaard pour l'organisation du projet « Bivouak 2020 »;
- 12) 500,00 EUR à l'association de fait Comité de Quartier Marie-Christine/Reine/stephanie pour "Marché Floral";
- 13) 2.980,00 EUR à l'asbl Double Sens pour l'organisation du projet "Atelier jeux vidéo et harcèlement";

- 14) 3.000,00 EUR à l'asbl EFJ Bruxelles - Ecole de Formation des jeunes de la Ville de Bruxelles pour l'organisation du projet « Educasport »;
- 15) 5.000,00 EUR à l'asbl Entraide Bruxelles pour le travail de proximité;
- 16) 3.000 EUR à l'asbl Espace Cultures et Développement pour l'organisation du projet "Education et soutien à la parentalité à travers l'école de devoirs" ;
- 17) 3.000,00 EUR à l'asbl Le 6 ème Sens pour l'organisation du projet "Handivalide" ;
- 18) 1.500,00 EUR à l'asbl Les Messagers du Coeur pour l'organisation du projet "Chemin d'Art créatifs, services de pédiatrie";
- 19) 5.000,00 EUR à l'asbl Voltaire pour "Radio Voltaire 2020";
- 20) 1.000,00 EUR à l'asbl Voltaire pour "Cérémonie pour Trophée du Lion Belge 2020";
- 21) 2.500,00 EUR à l'asbl Les Nouveaux Disparus pour le festival "Ceci n'est pas un jeune"
- 22) 3.000,00 EUR à l'asbl Atletico Bruxelles pour l'organisation du projet "cohésion sociale";
- 23) 3.000,00 EUR à l'asbl Lapsus Lazuli pour l'organisation du projet "Docteur Zinzins";
- 24) 5.000,00 EUR à l'asbl Art Nomade pour l'organisation du projet "Contes contés";

A l'article 76110/32101:

- 25) 3.000,00 EUR à La société anonyme IMPACT DIFFUSION pour l'organisation du projet "Les Nocturnes du Sablon";

Article 2 : Les dépenses seront engagés sur les articles 76110/33202 et 76110/32101 du budget ordinaire 2020.

Annexes :